



HONORAIRES DE TRANSACTION AU 1er JANVIER 2026

(Tva 20%)

VENTES

MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRES
De 0€ à 19 999€	4000€
De 20 000€ à 49 999€	6000€
De 50 000€ à 79 999€	8000€
De 80 000€ à 189 999€	9000€
De 190 000€ et plus	5% du prix de vente

Les honoraires sont soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur en fonction du mandat reçu. (ex : mandat de vente à la charge du vendeur. Mandat de recherche à la charge de l'acquéreur). Ils comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire.

- Les tranches ne sont pas cumulables entre elles.
- En cas d'inter-cabinet, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat de vente.
- Le montant des honoraires s'entend TVA COMPRISE au taux de 20%.
- Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur déterminé au mandat de vente.

LOCATIONS (Locaux d'habitation nus ou meublés, soumis à la loi du 6 Juillet 1989 Art.5)

Pour le Locataire 8 € au m² (Bail) + 3 € au m² (état des lieux) soit 11 € au m² (Surface Loi Carrez)

Pour le Propriétaire 8 € au m² (Bail) + 3 € au m² (état des lieux) soit 11 € au m² (Surface Loi Carrez)

